



changer un permis marocain

Par **ahantat**, le **06/02/2012** à **16:22**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir comment changer un permis marocain en permis francais.
Je vie en France depuis 1988 et j'ai passé mon permis au Maroc en 2002.
Je travail comme aide soignant dans un hôpital et je suis de nationalité française.

Merci d'avance de votre aide.

Par **youris**, le **06/02/2012** à **20:15**

bjr,

Tout titulaire d'un permis de conduire délivré par un État extérieur à l'Espace économique européen (EEE) doit l'échanger contre un permis français dans un délai d'un an suivant l'acquisition de sa résidence habituelle en France, s'il remplit certaines conditions.
Avant la fin de cette période d'un an, il faudra procéder à l'échange du permis étranger pour un permis français, car au delà d'un an, si l'usager n'a pas échangé son permis, celui-ci sera considéré comme non valide.

Si l'intéressé est de nationalité française, il doit avoir été domicilié au moins 6 mois dans le pays où le permis lui a été délivré.

comme vous n'avez pas procédé à l'échange dans le délai d'un an, votre permis marocaine n'est plus valide en france.

cdt